



A lire très attentivement, merci.

CIRCULAIRE DE RENTREE (À conserver à la maison)

L'équipe enseignante s'attache à transmettre des savoirs et des savoir-faire mais aussi les valeurs de l'Évangile.

Une étroite collaboration est nécessaire entre Parents et Enseignants pour le plein épanouissement de l'enfant.

L'EQUIPE ENSEIGNANTE EST LA SUIVANTE, A LA RENTREE :

TPS- PS: Madame Anne Charlotte BRACQ
TPS-PS-MS: Madame Véronique LADRIERE
MS-GS: Madame Isabelle MASSIET
GS-CP: Madame Sandra SAVARY
CP – CE1 : Madame Stéphanie de BRETAGNE
CE1 – CE2 : Madame Caroline VERMEULEN
CE2-CM1 : Madame Charlotte COQUART
CM1- CM2 : Madame Nathalie BULTEL
CM2 : Monsieur Fabrice CHELERS
Madame Morville enseignante spécialisée

Mme PLUMYOEN, chef d'établissement, reçoit
sur rendez-vous le :

- lundi matin.
- mardi après-midi.
- vendredi après-midi.

Vous pouvez prendre un rendez-vous auprès du secrétariat. Pour tout autre créneau, déposez votre demande, sans hésiter, et Mme Plumyoen vous contactera directement.

Mmes de Bretagne et Bultel ont délégation de direction en l'absence de Mme Plumyoen.

Madame Alisson ANANIE est plus particulièrement chargée des questions de secrétariat, comptabilité, assurances, cantine et intendance.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 7H45 à 11H30 le matin et l'après midi de 13H30 à 16H45, sauf le mardi, le secrétariat sera fermé **le mardi après-midi et le mercredi.**

HORAIRES : (hors aménagements liés à la crise sanitaire)

Matin : 8 H 30 - 11 H 45 (pour tous maternelles et primaires)

Après-midi : 13 H 30 - 16 H 20 Pour les maternelles et les CP-CE1
13 H 30 - 16 H 30 Du CE1- CE2 au CM2

L'école ouvre ses portes à 13 H 20 pour les maternelles uniquement, les élèves à partir de la classe de Mme Savary sont attendus dans la grande cour.

Il est important de respecter les horaires de l'école. Nous vous rappelons que les retards et les absences seront consignés dans le livret scolaire.

Pour le départ de votre enfant avec toute autre personne que celles indiquées dans les documents de rentrée, il est indispensable de rédiger un écrit, à transmettre à son enseignant.

AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES.

Des temps d'aide personnalisée seront assurés, à partir du lundi 5 septembre, par les enseignants pour les élèves de MS au CM2 présentant quelques difficultés.

VACANCES

Toussaint : du samedi 22 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022

Le vendredi 2 décembre sera libéré pour les élèves : journée pédagogique

Noël : du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 (reprise le mardi 3/01)

Hiver : du samedi 11 février 2023 au dimanche 26 février 2023

Printemps : du samedi 15 avril 2023 au dimanche 30 avril 2023

Le Pont de l'Ascension est acté par l'Education Nationale, il n'y aura **pas de classe le 19 mai**

Début des vacances d'été : le vendredi 7 juillet au soir

GARDERIE DU MATIN : Dès 7h30 à 8h15 à partir du vendredi 2/09, elle se déroule dans la salle de cantine côté grande cour. C'est une facilité pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent pas faire autrement. Cette garderie peut rester gratuite dans la mesure où le nombre d'enfants accueillis reste limité. Les parents accompagnent les enfants jusqu'à la porte de la salle, pour les maternelles.

ETUDE ET GARDERIE DU SOIR : Elles reprendront de 17 H 00 à 17h45 dès le jeudi 01/09. Tout enfant, non repris à 17h, présent à l'entrée en salle, est considéré comme restant à l'étude donc celle-ci est due. Le portail de la grande cour sera fermé de 17h à 17h45. L'étude a lieu dans les classes. L'école ferme ses portes à 18h30 (une garderie est assurée jusque 18h30 uniquement pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent absolument récupérer leur enfant à 17h45.)

Si vous souhaitez que votre enfant soit repris exceptionnellement par une autre personne que les personnes autorisées, rédigez un papier séparé que votre enfant montrera à son enseignant et à la personne d'étude.

FRAIS POUR L'ANNEE :

Comme indiqué dans la circulaire ogec, une facture annuelle est établie, vous réglerez en plusieurs mensualités dès septembre :

- le montant de la **scolarité** correspondant à votre engagement 38 € par mois (ou aménagements selon les revenus) Elle comprend la contribution pour l'école, les cotisations diocésaines, l'assurance annuelle
- 20 € annuels pour les photocopies et les licences informatiques (Ecole Directe...)
- les frais de cantine annualisés
- les engagements sur l'étude – garderie annuels
- la cotisation A.P.E.L de 13€ pour l'année (selon l'engagement pris dans la fiche de rentrée)
- des frais à l'entretien des draps en maternelle, environ 8 € annuel
- le livre de culture chrétienne (du CE2 au CM2)
- la location des livres et achat pour les fichiers en primaire

Que les enfants en prennent soin et qu'ils aient le souci de les recouvrir (ou faire recouvrir) rapidement et d'y noter leur nom.

- les frais de voyage de classes, sorties pédagogiques et sportives seront ajoutés ultérieurement, en fonction des différentes classes.

Il restera une facture de régularisation en juin, en fonction des absences cantine uniquement de 4 jours consécutifs.

CANTINE :

Nous travaillons en liaison chaude avec Elicor, restauration dont la centrale est basée au collège Notre-Dame de Sion à St-Omer. Cette année encore, la prestation se compose d'un choix de 2 entrées, un choix viande ou poisson et un choix de dessert.

Le coût du ticket de cantine est fixé à :

- 4 € 60 pour l'achat d'un ticket individuel
- 4 € 30 coût pour un engagement annuel (pas d'achat de ticket) facturé annuellement.

Les inscriptions au repas se font impérativement **la veille, avant 10h.**

Tout changement de régime peut se faire uniquement au trimestre
(Soit pour le 15 septembre, 15 décembre, 15 mars).

Pour les ½ pensionnaires qui n'achètent pas de ticket, les frais de cantine sont défalqués à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

GOÛTER

Dans le cadre d'un projet alimentation mené sur plusieurs années, nous sensibilisons les enfants sur le goûter, diminuer les sucreries (les réserver pour des occasions particulières comme les anniversaires) redonner la place au pain et valoriser également l'eau et les fruits. Pas de goûter pour la récréation de l'après-midi.

CATECHESE

La catéchèse reprendra durant la semaine du 19 septembre. Des informations complémentaires concernant la catéchèse vous seront transmises prochainement (temps forts, différentes messes de l'année). Célébrer, c'est prendre du recul par rapport à la vie quotidienne pour donner du temps à l'Essentiel.

Il nous faut quelques nouveaux catéchistes pour remplacer les départs. N'hésitez pas à proposer votre candidature.

DIVERS : L'accès de l'école est au 8, rue du Griffon (Secrétariat). Pour la sécurité de vos enfants, il est interdit de circuler en voiture dans l'impasse.

En raison des consignes vigipirate, il vous est demandé de ne pas faire d'attroupements près des portes.

Seuls les parents des maternelles sont autorisés à rentrer dans la cour pour déposer leur enfant.

Toutes les circulaires doivent être signées par les parents et redonnées ensemble aux enseignants.

Une fiche de renseignements vous sera adressée ce vendredi .**Corrigez-la rapidement au bic rouge** et retournez- la à l'enseignant pour le lundi 5 septembre, au plus tard, afin de compléter nos dossiers et éviter tout malentendu. Veuillez signaler vos changements de téléphone en cours d'année. En cas d'urgence, l'école s'engage à vous prévenir selon les numéros de téléphone fournis.

Lors de l'absence de l'enfant prévenir le secrétariat **avant 10 h par téléphone, par mail ou Ecole Directe.**

L'école est dans l'obligation de prévenir l'inspection puis les services sociaux lors d'absences répétées non signalées ou non justifiées.

En cas d'absence, les devoirs doivent être demandés et seront donnés au secrétariat le mardi et le vendredi soir.

Bonne rentrée à tous.

Madame Plumyoen et l'équipe enseignante.